



Numéro de l'acte	2018-98-STAL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018

QUESTION N°2018-98

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Reconduction de l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagée – signature d'une convention

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Par délibération du Conseil Municipal n°2016-62-STAL du 9 novembre 2016, la commune adhère au Conseil en Energie Partagé de la CAPSO et de la FDE 62 depuis le 1^{er} janvier 2017.

Pour rappel les missions de ce « CEP » sont au nombre de trois :

- 1 Réalisation et mise à jour d'un bilan énergétique détaillé du patrimoine communal (bâtiment, éclairage public et véhicule éventuellement)
- 2 Assistance et définition d'un plan pluriannuel de réduction des consommations énergétiques visant à atteindre à minima 38% d'économie d'ici 2020 (par rapport à la situation de référence)
- 3 Réalisation d'actions de premier niveau adaptées au contexte communal. Est envisageable l'ensemble des actions suivantes :
 - identification des dérives de consommation et erreurs de facturation
 - optimisation des contrats de fourniture d'énergie, de maintenance et d'exploitation des installations (chauffage, éclairage public...)
 - Accompagnement dans la réalisation d'audit(s) énergétique(s) par un Bureau d'Etudes sur le(s) bâtiment(s) définis comme prioritaire avec intention de travaux (appuis à la rédaction de cahier des charges, à la sélection du Bureau d'Etudes, à l'interprétation du rapport et à la définition des travaux)
 - Accompagnement dans la phase travaux par un suivi de réalisation
 - Réalisation de pré-diagnostic sur des bâtiments et/ou éclairage public
 - Instrumentalisation des bâtiments et optimisation des régulations (sondes thermiques, profils électriques...)
 - Suivi des consommations annualisées
 - Sensibilisation et animation d'une dynamique « performance énergétique » en commune avec le personnel communal et les élus

La présente convention arrivant à son terme, il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

Par convention avec la FDE 62 la CAPSO a pris en charge le coût résiduel du dispositif CAP répercutant la participation financière des communes adhérentes en fonction des critères suivants :

- Nombre d'habitant 1/3
- Nombre de surfaces 1/3
- Surface des bâtiments 1/3

Ainsi, pour la commune d'Arques, la participation financière au service CEP est la suivante :

1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 : 4 799,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- De renouveler l'adhésion du Conseil en Energie Partagée à compter du 1^{er} juillet 2018 pour une durée de 12 mois.
- De faciliter l'accès à toutes les données nécessaires au bon exercice de la mission CEP
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat « service de conseil en énergie partagée » avec la FDE 62 et la C.A.P.S.O. pour la mise en œuvre du CEP sur la commune
- De désigner un élu référent et un technicien référent qui seront les interlocuteurs privilégiés du CEP. Ils auront comme fonction de mobiliser les moyens nécessaires à la bonne réalisation du CEP

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 septembre 2018

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018**

Affiché le 20 septembre 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit le vingt septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 13 septembre 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Christian DIRIX
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 23 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 6 absents excusés avec pouvoir

Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS est nommé secrétaire de séance.